

FINANCE - DROIT | DROIT DES SOCIETES

Maîtriser l'assemblée générale ordinaire annuelle d'approbation des comptes

Maîtriser les techniques d'approbation des comptes et d'affectation du résultat des sociétés

Durée : 1 jour Déroulement : Présentiel

Objectifs:

- Savoir préparer et tenir l'assemblée générale d'approbation des comptes
- Réaliser les formalités consécutives

Programme:

- 1- Le dépôt des comptes annuels
- Les sociétés concernées
- Les documents à déposer
- 2- L'approbation des comptes annuels
- Les documents préalables
- Le rapport de gestion
- L'ordre du jour
- La convocation des associés et des membres du Comité d'entreprise
- Les conventions réglementées
- 3- L'affectation du résultat
- Affectation du bénéfice
- Affectation des pertes
- 4- l'assemblée générale
- Organisation, tenue et déroulement
- Autres moyens de consultation des associés
- 5- les formalités postérieures à l'approbation des comptes
- Le dépôt au greffe
- La tenue du registre des assemblées générales
- Dans la pratique

Toutes nos formations peuvent être personnalisées après analyse de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis gratuit.

Profils:

Dirigeant - Expert-comptable - Comptable - Directeur administratif et financier - Directeur et responsable juridique - Juriste - Conseil d'entreprise - Secrétaire général

Pre-requis:

Droit des sociétés - Initiation aux bases et la pratique du droit des sociétés

Attendu:

Attestation de formation

Modalités / Moyens :

- Formation en présentiel
- Pédagogie expositive-active
- Support d'animation fourni
- Entraînements, mises en situation
- Suivi conseil « post-formation » de 60 jours

Modalités d'évaluation :

- Analyse des besoins et positionnement
- Evaluation des acquis par questionnaire
- Enquête de satisfaction à chaud et à froid

Format d'intervention :

- Formation en entreprise partout en France
- Session collective sur Montpellier

Délai d'accès:

1 mois

Tarif:

1180€ / jour

Votre contact:

Olivier SAVEY

olivier.savey@agileos.fr

06.22.64.13.89

Si vous présentez une situation de handicap nécessitant un aménagement spécifique, merci de contacter votre interlocuteur ci-dessus.